



5Y+5Y

Doublez votre tranquillité d'esprit

5 ans de garantie constructeur supplémentaires sur votre onduleur résidentiel* – gratuitement.

En optant pour un onduleur SMA, vous avez sciemment fait le choix de la qualité et de la durabilité. Même si un problème inattendu survient sur votre appareil, vous pouvez garder l'esprit serein. Pourquoi ? Parce que nous doublons votre tranquillité d'esprit. Découvrez comment.

SMA.de



Prolongation de la garantie constructeur de 5 ans sur simple enregistrement

Les onduleurs résidentiels bénéficient désormais de 5 ans + 5 ans de garantie constructeur*. Vous avez bien lu : nous vous offrons gratuitement cinq ans de garantie constructeur supplémentaires. SMA est en permanence à vos côtés pour vous offrir un service de qualité supérieure et une énergie durable.

Vous n'avez qu'une chose à faire : enregistrer votre appareil dans un délai de 12 mois après sa mise en service, et nous nous occuperons du reste !



/ Accédez à la sérénité totale en quelques clics !

Pour enregistrer votre appareil, il vous suffit de :

- Vous rendre sur www.my.sma-service.com/s/product-registration ou scanner ce QR code :
- Créer un compte ;
- Démarrer l'enregistrement de votre appareil : n'oubliez pas d'avoir son numéro de série ainsi que sa date de mise en service à portée de main ;
- Valider l'enregistrement. Vous recevez le certificat de garantie par e-mail.



L'enregistrement s'accompagne d'autres avantages...



Définissez la date de démarrage de la garantie constructeur de votre appareil à la date de sa mise en service.



Accédez à tout moment aux informations relatives à la garantie de votre onduleur via le portail.



Tirez le meilleur parti de votre système en accédant rapidement à de précieuses informations complémentaires.